

**Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation
et des Orphelins de Guerre
FNAPOG**

Anne CHALONS
Officier de la Légion d'Honneur
Présidente Nationale

Dole le 24 août 2019

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Depuis 15 ans, je fais appel à vous comme Sénatrice, Sénateur, représentant les Grands Electeurs, en ma qualité de Présidente Nationale de la Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre, pour vous demander d'intervenir, pour que cesse l'injustice qui nous frappe.

Même si vous nous avez déclaré votre soutien à plusieurs reprises, et parfois intervenez, nos camarades s'étonnent de constater le silence de leurs élus ou voient que les bons sentiments exprimés ne suffisent pas.

Les pupilles de la nation orphelins de guerre dont le père ou la mère, parfois les deux, reconnus « Morts pour la France », ont besoin d'une forte implication pour que la reconnaissance, prévue dans le **droit à réparation qui leur est dû depuis 1916, et qui n'est pas appliqué, sauf pour certains d'entre eux.**(décrets 2000-657 et 2004 -751 des 13 et 27 juillet) le soit aussi pour eux et leur garantisse une reconnaissance, à la hauteur de la douleur réveillée par cette inacceptable injustice .

Quant on meurt pour la France, et que l'enfant est pupille de la nation, tout devrait être dit, or pour justifier la barbarie nazie on a évoqué la notion de **martyrs**. Pour les attentats, ce sont des **victimes innocentes** qui sont aussi qualifiées de martyrs ... !!!

Nos pères sont à la fois **MARTYRS** et **HÉROS** puisqu'ils ont accompli un acte positif individuel pour leur pays.

Depuis 15 ans nous souhaitons une reconnaissance équitable, déconnectée des décrets (2000 et 2004).

Nous avons fait des propositions valables et indolores pour l'État (la parution d'un texte sur les bénéficiaires de la Française des jeux). Nous demandons un recensement, pour balayer le fallacieux prétexte financier de 2 milliards annoncé par la secrétaire d'Etat.

A UN MOMENT DONNÉ IL FAUT QUE L'ON SOIT ÉCOUTÉ. L'Argent encore et toujours l'argent...! Nous souhaiterions savoir comment sont utilisées les sommes récupérées suite à la disparition exponentielle des veuves de guerres, des anciens combattants et des orphelins les plus âgés (nous avons en moyenne 80 ans) et les 22,5 millions non utilisés au budget des anciens combattants....

Nous voulons que ces crédits soient affectés à la reconnaissance de l'État et par de là les enfants.

Il ne nous est pas possible, sauf à nous renier, de ne pas demander la reconnaissance et la réparation de notre douleur.

Vous avez, part votre mandat, l'occasion, sur la base d'une lettre circonstanciée d'être à l'origine d'une énième question écrite, ou d'une PPL., de demander un examen sous forme de question orale, vous pouvez aussi rejoindre des actions communes comme celle d'un groupe de sénateurs de Franche-Comté, lesquels nous accompagnent. Ces derniers mois, le sénateur LONGEOT a multiplié ses interventions et courrier au Président de la République afin que nous obtenions cette reconnaissance, et avec les sénateurs PERRIN et RAISON nous pensons voir se concrétiser notre demande de recensement.

Vous pouvez et vous devez faire plier la citadelle technocratique du pouvoir. C'est votre mandat pour que les devoirs d'égalité et de justice prévus par l'art 2 de la constitution soient appliqués.

Prouvez à nos concitoyens, que le sénat est à l'écoute de la population et qu'il saura faire aboutir cette juste revendication.

Madame la Sénatrice Monsieur le Sénateur, soyez assuré de ma parfaite considération.

Anne CHALONS

